



Département des HAUTES-ALPES
 Arrondissement de Briançon
 Canton de Briançon 1
 Commune de LA SALLE LES ALPES

n°22.06.04

Rapporteur : Isabelle DESMALLEES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 août 2022

Date d'affichage : 25 août 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le trente-et-un août à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE*, Maire,

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Adjointes,
 Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Sophie
 PAUMOND, Jean-Claude VINATIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Magali BRECHU
 Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
 Muriel FINE ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
 Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE
 Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Magali BRECHU a été élue secrétaire de séance

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 14

Objet : Tarifs ski de fond 2022/2023

Il est communiqué aux membres du Conseil Municipal la délibération relative aux tarifs du Ski de Fond, pour la saison 2022-2023, adoptée par le SIVM SERRE CHEVALIER, lors de sa séance du 23 juin 2022.

Intitulé du titre	Tarifs 2022/2023
Nordic Pass Adulte National + de 16 ans vendu après le 15/11/2022	210 €
Nordic Pass Adulte National Primeur + de 15 ans du 01/10/ au 15/11/2022	180 €
Nordic Pass Jeune National (6 à 16 ans) vendu après le 15/11/2022	75 €

AR Prefecture

005-210501615-20220831-220604-DE

Reçu le 05/09/2022

Publié le 09/09/2022

Nordic Pass Jeune National (6 à 16 ans) Primeur du 01/10 au 15/11/2022	65 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison (adulte) vendu après le 15/11/2022	164 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison (adulte) Primeur du 01/10 au 15/11/2022	115 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine (adulte)	58 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Jeune	36 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine (adulte – 2 personnes et plus)	48 € / pers
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine (jeune – 2 personnes et plus)	25 € /pers
Nordic Pass Saison Site (adulte) vendu après le 15/11/2022	90 €
Nordic Pass Saison Site Saison (adulte) Primeur du 01/10 au 15/11/2022	70 €
Nordic Pass Saison Site Sénior - exonéré à partir de 70 ans	gratuité
Nordic Pass Serre Che Semaine	48 €
Nordic Pass Serre Che Journée (plus de 16 ans)	13 €
Nordic Pass Serre Che Journée Jeune (5 à 16 ans)	7 €
Nordic Pass Serre Che Tarif Réduit	8 €
Nordic Pass Serre Che 3 heures (adulte)	10 €
Pass Accès Pas de Tir	3 €
Carte RFID	1 €

L'association s'interdit de faire confectionner et diffuser tout autre titre que ceux définis ci-avant.

Dispositions particulières :**Dans le cadre de conventions spécifiques, bénéficient de tarifs préférentiels :**

- Les jeunes licenciés des clubs de ski nordique de la Région Sud : Tarif 15 € / licencié
- Les établissements de climatisme / sport adapté dans le cadre de séances pédagogiques ou thérapeutiques : tarif 15 € / personnes – (forfait non nominatif)

Sont exonérés de la redevance :

- Les enfants de moins de 5 ans (pas de titre spécifique) sur le département des Hautes-Alpes
- Les enfants de moins de 16 ans scolarisés dans le département pratiquants le ski de fond dans le temps scolaire (pas de titre spécifique).
- Les séniors de plus 70 ans
- Les possesseurs des titres annuels nationaux émis par les collectivités locales acceptant le régime de libre circulation de l'association Nordic France.
- Les accompagnants (2 au maximum) d'une personne handicapée à condition que celle-ci soit titulaire d'une carte d'invalidité attestant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 % (pas de titre spécifique)
- Les moniteurs nordiques ayant convention avec le SIVM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- ↪ **ENTERINE** les tarifs redevance Ski de Fond pour la saison 2022-2023 adoptés par le SIVM SERRE CHEVALIER,
- ↪ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance le 31 août 2022



Maire

Eméric SALLE